



Quel droit pour maman à sa maison

Par **Leroux marie**, le **27/01/2017** à **19:28**

Bonjour,

Ma maman, âgée 88 ans, est la seule enfant à être restée avec ses parents pour les aider. Elle a toujours habité cette maison et payé les impôts de cette maison cette maison appartenait à ses parents. Un neveu et une de ces sœur voudrais bien qu'elle parte en maison de retraite afin d'avoir leur héritage. Quels seront leurs droits au décès de maman et, normalement, peuvent-ils l'obliger à partir ?

Merci.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **28/01/2017** à **00:44**

Bsr,

Il faudrait savoir comment est aujourd'hui répartie cette maison, si votre mère est l'usufruitière ou/et propriétaire indivis ? Combien de frères et soeur avait-elle ?